

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR11.02PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'183'000.--
pour les travaux d'électricité, éclairage public et fibre optique
dans le quartier Coin-de-Terre,
ainsi qu'un crédit d'investissement de Fr. 315'000.--
pour les travaux sur les canalisations rue Clair-Logis.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le jeudi 10 mars 2011 à 19h15 en salle de Conférences du Service des énergies.

Elle était composée de Mesdames Louisa DIAZ, Valérie DUVOISIN, Hélène GRAND-GREUB et Messieurs Maximilien BERNHARD, Olivier MAIBACH, Yves RICHARD, Jean-Louis VIAL, Yves VUAGNIAUX et du soussigné désigné et confirmé comme rapporteur.

La délégation municipale était composée de Messieurs Cédric PILLIONEL, Municipal du Service des énergies et Jean-Marc SUTTERLET, chef section réseau électrique SEY. Nous les remercions pour les explications et les réponses données à nos nombreuses questions.

Préambule

Comme mentionné dans le préavis, un renouvellement régulier du réseau électrique est nécessaire afin de garantir des installations d'une qualité optimale mais les pannes survenues l'an passé font qu'il est prioritaire de le remplacer maintenant dans tout le quartier du Coin-de-Terre.

Réseau électrique basse tension BT

Normalement, pour remplacer un câble électrique, on tire le câble neuf avec l'ancien ce qui évite de devoir faire une fouille. Mais suite à la mauvaise expérience faite l'an passé à la rue des Acacias, où l'ancien câble faisait un "hérisson" et se rompait, il a été décidé de procéder par des fouilles. Pour des raisons de simplification de la procédure, les deux armoires de distribution électrique projetées à la rue de l'Avenir et la plupart des candélabres projetés vont se trouver sur le domaine public et empièteront sur les rues. Vu l'étroitesse de ces rues, cela va gêner la circulation des véhicules de la voirie et du SDI, la commission a demandé à la délégation municipale de reconsidérer ce point et une demande va être faite aux propriétaires concernés.

Réseau d'éclairage public

Comme indiqué dans le préavis, l'éclairage des rues sera complètement remplacé et redimensionné, uniquement les mâts de la rue Léon - Jaquier seront conservés. L'enclenchement des lampes LED sera compatible au système « d'éclairage dynamique » de la rue du Mujon mais la gestion de fonctionnement sera améliorée par une entreprise yverdonnoise si les tests en cours à la rue du Mujon donnent satisfaction. De plus ce système est réversible, c'est-à-dire, possibilité d'enclencher individuellement des réverbères en cas non satisfaction.

Réseau fibre optique (FO)

Le principe consiste à poser, en même temps que les réseaux BT, des micro-tubes pour la fibre optique FO. Ces tubes seront capitalisés en attente de leur utilisation par un opérateur.

Descriptif des travaux pour les canalisations EU et EC de la rue des Clairs-Logis

L'intervention de l'été 2010 réalisée par le service travaux et environnements a permis de remédier au défaut majeur. Il reste maintenant à mettre l'ensemble des collecteurs de la rue en conformité (étanchéité, capacité hydraulique pour les 30 à 50 ans à venir).

Le principe de la réhabilitation de ces collecteurs consiste à introduire dans les collecteurs une gaine renforcée de fibre de verre. Ce procédé évite des travaux de fouille et permet une diminution significative des coûts.

Réfection de la chaussée

Il est prévu la pose d'un enrobé coulé à froid, type Microsil sur l'ensemble de la rue des Clairs-Logis

Les travaux SEY sur le trottoir William-Barbey impliqueront le remplacement des bordures ainsi que la pose d'une planelle d'écoulement sur l'ensemble du tronçon.

Information aux propriétaires

Une information sera faite aux propriétaires sur la nature des travaux qui seront effectués.

Une partie de la rue de l'Avenir étant la seule du quartier à ne pas être alimentée en gaz, un sondage sera effectué auprès des 9 propriétaires concernés pour connaître les éventuels intéressés.

Conclusion :

Bien que ces travaux soient prévus dans le processus de renouvellement du réseau électrique, la Commission est plutôt d'avis qu'il est urgent de les effectuer. En effet, la panne électrique survenue l'an passé dans la rue de l'Avenir qui a nécessité de tirer un câble provisoire, a démontré la dégradation et le mauvais état des câbles du réseau de ce quartier.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Commission vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis PR11.02PR tel que présenté par la Municipalité

Le rapporteur :



Daniel Hofmann

Yverdon-les-Bains, le 25 mars 2011